



## En lisière du Rotleiblé

Numéro 203 – Avril 2020

# Information spéciale COVID 19

**Sauvez des vies, restez chez vous**

Une plateforme et un numéro vert accessibles 24h/24 et 7j/7 ont été mis en place pour répondre à vos questions sur le coronavirus : **0 800 130 000**

Le gouvernement a également mis en place un site d'information :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Si vous deviez sortir pour un des motifs autorisés par l'article 1 du décret du 16 mars 2020, n'oubliez pas de vous munir de votre **attestation de déplacement dérogatoire** en cochant la case concernée et d'une **pièce d'identité**.

### Permanences de la Mairie :

Dans le cadre du plan de continuité des services, votre mairie reste joignable du lundi au vendredi de 9H à 12H, les mardi et mercredi de 13H15 à 17H par téléphone au **03.89.81.27.09**, ainsi que par courrier électronique à l'adresse [secretariat@mairie-de-hirtzfelden.fr](mailto:secretariat@mairie-de-hirtzfelden.fr)

**Les personnes seules et sans aides, qui ont besoin de se déplacer** (courses, pharmacie), **sont invitées à se faire connaître en téléphonant au secrétariat de la mairie.**

Des attestations de déplacement dérogatoire sont mises à votre disposition sur la porte d'entrée de la mairie.

Durant cette période de confinement, **les commerces de notre village restent à votre disposition :**

- Le **restaurant Côté Cuisine** propose des repas déposés sur le pas de porte (sans contact physique) uniquement sur la commune de Hirtzfelden. La formule correspond à un repas chaud journalier, (plat + dessert ou plat + entrée suivant le jour) au tarif de 11€. Afin de respecter les consignes de confinement et de permettre une sortie de crise rapide nous soulignons qu'aucun contact ne sera admis, que les contenants seront désinfectés et qu'aucun règlement ne sera accepté de main à la main. Facturation en fin de mois avec règlement par virement bancaire. Renseignements uniquement par téléphone au **03 89 74 81 96**  
Commande la veille avant 18h pour le lendemain et uniquement par téléphone.
- Le **restaurant à l'Arbre Vert** a choisi l'option « à emporter » en soirée, uniquement les vendredi, samedi et dimanche. Contact : **09 82 60 24 92** ou **07 85 70 75 34**
- La **Maison du Boulanger** est ouverte du mardi au dimanche avec les horaires suivants : Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 5H45 à 12H30 et Samedi et dimanche : de 7H00 à 12H15  
La boulangerie travaille essentiellement sur commande par téléphone au **03.89.75.55.83**.
- La **boucherie/charcuterie Doppler** de Bantzenheim est présente les mardis de 14h30 à 16h30 et vendredis de 15h30 à 17h15 à l'entrée du parking de la salle polyvalente.

### Collecte des déchets

**La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est maintenue.** Il en est de même pour la collecte des multi matériaux et du verre. Par contre, la collecte des biodéchets est stoppée jusqu'à nouvel ordre. Pour des raisons sanitaires et de civisme, il vous est demandé de suspendre impérativement vos dépôts de biodéchets aux points d'apport volontaire. Vous êtes invités, en ce qui concerne les biodéchets, à privilégier le compostage si vous en avez la possibilité. A défaut, vous êtes priés de mettre vos biodéchets dans votre bac à ordures ménagères.

La collecte des textiles est également stoppée jusqu'à nouvel ordre. Merci de suspendre vos dépôts dans les bornes prévues à cet effet. **Les déchèteries et points verts sont fermés jusqu'à nouvel ordre.**

**Restez tous confinés chez vous. Ne sortez qu'en cas de nécessité.  
Pensez à vos voisins, aux plus fragiles, aux personnes isolées.  
Mutualisez vos courses. Prenez soin de vous.**

## Nouvelles restrictions

Le gouvernement a renforcé les règles relatives au confinement depuis l'intervention du 1<sup>er</sup> ministre sur TF1 le 23 mars dernier :

- Une seule sortie est autorisée pour se rendre à la pharmacie et acheter de la nourriture. En cas de non-respect de cette mesure, l'amende de 135€ pourra être portée à 1500€ en cas de récidive
- Jogging et promenades limitées : dans un rayon d'1 km autour de son domicile, pendant 1h maximum, seul et une fois par jour
- Marchés ouverts : sont en principe interdits mais des dérogations sont possibles selon la situation
- Couvre-feu : peuvent être mis en place au cas par cas à partir de 20h sur décisions des Préfets et des Maires.



## Mobilisation de la Croix Rouge

La Croix Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables. En appelant le **09.70.28.30.00** disponible 7j/7 de 8h à 20h, les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix Rouge.

## Le réseau APA rend toujours service

Soucieuse du maintien et de la protection de ses bénéficiaires à leur domicile mais également de l'ensemble de la population, l'APA précise que son réseau assure toujours les services **d'aide aux courses** et de **portage de repas à domicile**. Par ailleurs une **plateforme du cœur** a été mise en place : elle réalise des appels de courtoisie auprès des personnes en situation d'isolement social.

Dans une logique de prévention et de respect des normes d'hygiène, le personnel dispose du matériel nécessaire de protection (masques de protection, gants) afin de limiter les éventuels risques de propagation.

Renseignements : **03 89 32 78 78** ou [fatel@apa.asso.fr](mailto:fatel@apa.asso.fr)



## Mobilisation générale des solidarités

Face à l'épidémie de covid-19, le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. Il lance avec la Réserve civique, un outil qui permet d'une part de recenser et de faire connaître les besoins des associations et des collectivités en bénévoles, mais aussi à tout citoyen engagé de se faire connaître pour apporter son aide <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>. Cette action repose sur 4 missions vitales auxquelles il vous est possible de participer : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles et isolées, et solidarité de proximité. Vous pouvez télécharger gratuitement le pack « Coronavirus » sur le site [www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)



## INFOBEST

Le réseau franco-germano-suisse INFOBEST a complété son offre de service en ligne par une rubrique spéciale dédiée aux informations concernant les mesures exceptionnelles liées au Covid-19 dans notre région transfrontalière : [www.infobest.eu/fr/](http://www.infobest.eu/fr/)

## **Conseil municipal**

Le 15 mars 2020, vous avez élu 15 nouveaux Conseillers Municipaux. Pour l'heure, ces derniers seront installés dans leurs nouvelles fonctions courant mai ou juin, selon les dispositions législatives exceptionnelles à venir. De fait, l'ancien Conseil Municipal reste en place et continue d'administrer la commune.

## **Les grands anniversaires du mois d'avril**

04 avril : 73 ans : M. DANNER André

06 avril : 76 ans : Mme JECKER Eugénie

07 avril : 74 ans : Mme REIMINGER Mathilde née DOHR

08 avril : 88 ans : Mme FRIEH Alice née HOLLWEG

08 avril : 81 ans : M. KOHLER Hubert

12 avril : 71 ans : M. BUTZERIN Jean-Louis

14 avril : 92 ans : Mme HUG Berthe née MONIER

16 avril : 91 ans : Mme ILLINGER Madeleine née WEISS

18 avril : 83 ans : M. SCHELCHER Raymond

22 avril : 71 ans : Mme JECKER Marie-Josée

24 avril : 71 ans : Mme SUTTER Monique née JECKER

27 avril : 92 ans : Mme SAUVAGEOT Alice

*Joyeux Anniversaire à tous les natifs de ce mois !*